

# DÉCLARATION DE SÉVILLE SUR LE PATRIMOINE UNIVERSITAIRE ET SA FONCTION SOCIALE

## 1 - INTRODUCTION

Lors du premier sommet des chefs d'État d'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Union européenne, qui s'est tenu à Rio de Janeiro (Brésil) les 28 et 29 juin 1999, il a été convenu de renforcer la coopération interrégionale dans plusieurs domaines, dont celui du Patrimoine Culturel. Suite à cet accord politique, une réunion entre experts européens et latino-américains s'est tenue du 19 au 22 novembre 2001 à Oaxaca (Mexique), dans le but de préciser les propositions d'axes de recherche et les principaux projets de coopération scientifique et technique entre l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Union européenne (ALCUE) dans le domaine du patrimoine culturel.

D'autre part, à Salamanque, le 11 janvier 2008, les recteurs des universités de Salamanque, Alcalá, Barcelone, Grenade, Oviedo, Pays basque, Saint-Jacques-de-Compostelle, Séville, Valence et Valladolid ont signé la "Déclaration de Salamanque sur le Patrimoine Historico-Culturel des Universités" (Salamanque, 2008), où il a été convenu de demander au gouvernement espagnol d'inclure un Plan pour le Patrimoine Historico-Culturel des Universités dans les plans d'action du ministère de la Culture.

Réunis à l'Université de Séville du 15 au 17 mai 2024, les recteurs des universités ibéro-américaines qui font partie du Comité exécutif de la Asociación Universitaria Iberoamericana de Postgrado (AUIP), organisation internationale non gouvernementale reconnue par l'UNESCO et déclarée "association d'utilité publique" par le gouvernement espagnol, qui regroupe plus de 300 prestigieuses institutions d'enseignement supérieur des 22 pays qui composent la Communauté ibéro-américaine des Nations, ont offert leur soutien pour la tenue du "1er Congrès Ibéro-américain sur le Patrimoine Universitaire" qui, organisé à Séville les 13, 14 et 15 mai 2024, a permis la création d'un espace de réflexion et d'échange de connaissances et d'expériences avec une optique de continuité sur laquelle se fonde la présente "Déclaration de Séville sur le Patrimoine Universitaire et sa fonction sociale".

En préambule aux intentions de la présente déclaration, il est également nécessaire de souligner l'importance du patrimoine au niveau mondial, qui se reflète dans une série de chartes et de documents internationaux. Nous souhaitons notamment mettre l'accent sur la "Convention de l'UNESCO pour la Protection du Patrimoine Culturel et Naturel" de 1972, qui établit que certains lieux sur terre ayant une "valeur universelle



UNIVERSIDAD DE SEVILLA



Asociación  
Universitaria  
Iberoamericana  
de Postgrado

Declarada de Utilidad Pública

exceptionnelle" appartiennent au patrimoine commun de l'humanité, ainsi que sur la "Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel" (Paris, 2003). Cette dernière, dans une perspective anthropologique et holistique, reconnaît un ensemble de manifestations et d'expressions culturelles représentatives de la diversité culturelle de l'humanité. Cette convention reconnaît l'importance des communautés, des groupes et, par extension, des établissements d'enseignement comme faisant partie des transmetteurs du patrimoine immatériel, en particulier celui qui est directement lié aux établissements universitaires.

D'autre part, la "Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société" (Faro, 2005), plus connue sous le nom de Convention de Faro, est un accord international adopté par le Conseil de l'Europe en 2005. Elle vise à promouvoir une nouvelle perspective sur le patrimoine culturel, en se concentrant sur son importance pour la société contemporaine et en reconnaissant son potentiel à contribuer au développement durable, à la cohésion sociale et à l'identité culturelle.

En outre, les Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 étant un appel universel à l'action pour améliorer la vie des citoyens et protéger la planète, l'ODD11 envisage la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel en tant qu'espace physique et système de relations.

## 2 - SITUATION ET OBJECTIFS

Le patrimoine culturel est régi par la législation des pays respectifs sans que le patrimoine universitaire ne soit spécifiquement pris en compte, bien que les universités, de par leur histoire, leur culture, leur patrimoine et leurs activités actuelles, soient des institutions d'excellence dans tous les domaines en Amérique latine. De plus, leur gestion est partagée entre les gouvernements, les autorités publiques et les universités, et il existe un intérêt pour l'amélioration permanente et la qualité de la gestion et de la protection de ces héritages culturels, ainsi que pour la mise en valeur de ce patrimoine culturel extraordinaire.

En reconnaissant les réalités différentes et complexes du patrimoine dans la sphère ibéro-américaine, il convient de rappeler que le patrimoine, en tant que construction sociale, est le reflet des sociétés et des événements vécus qui ont marqué leur présent pour l'avenir. C'est pourquoi, dans le respect des législations locales, de la diversité et des identités qu'il est nécessaire de préserver, nous souhaitons, à l'occasion de ce "1er Congrès Ibéro-américain sur le Patrimoine Universitaire" qui se tient à Séville, nous fixer pour objectif de connaître les pratiques, les plans et les actions d'excellence en matière de gestion et de protection du patrimoine culturel des universités, tout en signalant les références incontestables qui jalonnent les parcours et les innovations dans le domaine du patrimoine culturel et les contributions exemplaires qui sont transmises à la société civile par les universités.

## 3 - LE PATRIMOINE CULTUREL AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, le concept de patrimoine culturel englobe une chaîne de valeur complète qui comprend la recherche et la connaissance, la protection, la conservation et la restauration, ainsi que l'exposition, la diffusion et la communication des valeurs



UNIVERSIDAD DE SEVILLA



Asociación  
Universitaria  
Iberoamericana  
de Postgrado

Declarada de Utilidad Pública

matérielles et immatérielles des biens culturels mobiliers et immobiliers. Tout cela s'inscrit dans un contexte qui privilégie le développement durable et l'amélioration de la qualité de vie.

Le patrimoine culturel est considéré comme l'un des grands atouts contemporains en tant qu'élément de transformation sociale. Il est reconnu comme un instrument clé pour l'éducation, la science, l'appréciation et la valorisation des identités, l'interprétation du paysage et la promotion du développement socioculturel et économique. Son influence sur l'environnement urbain et rural lui confère une position centrale et exige une gestion responsable afin de préserver ses valeurs substantielles et éviter un usage dénué de discernement.

#### 4 - RESPONSABILITÉS DES UNIVERSITÉS IBÉRO-AMÉRICAINES EN MATIÈRE DE PATRIMOINE UNIVERSITAIRE

Les universités, en tant qu'institutions culturelles au service de la société et de son développement, devraient donc être encouragées à établir des politiques institutionnelles pour protéger et sensibiliser à la valeur de leur patrimoine culturel et à sa signification sociale. Nous incitons les dirigeants des universités à considérer le patrimoine de l'institution, ses espaces et ses collections, comme un élément fondamental de leur responsabilité administrative et juridique.

Nous considérons également que les universités doivent exprimer avec clarté leurs objectifs et politiques en matière de patrimoine universitaire et recommandons l'adoption d'un "Plan général pour le patrimoine universitaire", qui définisse la mission, la vision et les valeurs des universités en termes de patrimoine culturel et identifie des mesures pour sa recherche, sa documentation, sa protection, sa conservation, sa transmission et sa mise en valeur culturelle.

De même, nous proposons que les institutions du patrimoine universitaire, telles que les musées, les collections, les bibliothèques, les archives, les centres de documentation, les espaces culturels et les instituts universitaires, expriment clairement leurs objectifs et leurs politiques pour le patrimoine universitaire dont elles ont la charge, par le biais de plans directeurs cohérents avec les politiques globales de l'institution à laquelle elles appartiennent.

Il est important d'encourager les universités à faire des acquisitions, des legs, des prêts et des dépôts une partie intégrante de leur politique patrimoniale afin de leur permettre de bénéficier de mesures de conservation appropriées et d'assurer leur viabilité administrative et budgétaire.

Il est également suggéré que les universités recherchent des sources de financement externes complémentaires, en explorant les opportunités dans le domaine du mécénat, afin de renforcer leur patrimoine et de mettre en œuvre des politiques patrimoniales efficaces. Ces ressources financières peuvent provenir de diverses sources, qu'elles soient locales, régionales, nationales ou internationales. Il est essentiel qu'elles garantissent la participation et la coresponsabilité du secteur public, des organisations de la société civile, du secteur privé et de la communauté locale.



UNIVERSIDAD DE SEVILLA



Asociación  
Universitaria  
Iberoamericana  
de Postgrado

Declarada de Utilidad Pública

La gestion du patrimoine culturel universitaire nécessite la mise en place de réseaux d'organisations interdisciplinaires qui contribuent au développement de la gestion du patrimoine culturel et des attitudes professionnelles nécessaires à la conservation et à la transmission des collections patrimoniales.

La transmission de ces pratiques à la société et la sensibilisation sont tout aussi importantes. Cela passe par des formes de coopération technique, politique et avec la société civile qui favorisent la participation et l'accès aux biens patrimoniaux. En outre, il est essentiel de promouvoir la transmission d'idées, de valeurs et de biens par le biais des technologies de l'information, ainsi que de créer de nouveaux instruments de consultation et de collaboration des citoyens afin de favoriser le dialogue interculturel dans des sociétés plurielles. La sensibilisation et le partage des responsabilités en matière de préservation du patrimoine culturel sont des aspects fondamentaux pour améliorer la gouvernance du patrimoine des universités et renforcer leur identité culturelle. Il est particulièrement important de mener des actions d'éducation et de diffusion sur les questions de patrimoine culturel à l'intention de la population locale.

## 5 - VERS UN PROGRAMME DE COOPÉRATION POUR LES UNIVERSITÉS IBÉRO-AMÉRICAINES

Dans le cadre général des biens culturels, les universités sont l'un des principaux producteurs de connaissances et de recherches liées au patrimoine culturel. Elles disposent de capacités à travers des centres d'excellence de recherche et de gestion, des groupes et unités de recherche, des chercheurs, etc., avec la possibilité d'établir des stratégies conjointes, à la fois pour s'occuper de leur propre héritage et pour l'offrir et le rendre utile à la société dans son ensemble.

Ceci pose les bases générales pour avancer dans la définition d'un Plan de Coopération des universités ibéro-américaines, qui se concentre sur :

Un Programme de Recherche qui définit les lignes fondamentales de la recherche dans le domaine du patrimoine culturel et des universités ibéro-américaines intéressées par les projets, ainsi que des actions qui favorisent la somme des connaissances et leur application à la réalité dans laquelle le patrimoine culturel et les universités sont immergés, en plus de leur transfert en tant que solution à de multiples problèmes spécifiques.

Un Programme de Formation dans le domaine du patrimoine culturel et des universités ibéro-américaines avec des visions générales et des connaissances et pratiques dans le domaine du patrimoine culturel. Des cours spécialisés et une formation personnalisée par le biais de bourses, de séjours, d'échanges d'expériences, etc., en coopération avec des centres d'excellence, des associations, des administrations et des institutions et avec l'utilisation de nouveaux systèmes d'apprentissage en ligne.

Pour soutenir les deux programmes et garantir l'engagement pris, nous proposons la création d'un groupe de travail initial et la mise en place d'un réseau ibéro-américain de chercheurs qui pourra formaliser les contenus générés par une plateforme. Ce



UNIVERSIDAD DE SEVILLA



réseau sera responsable de la conception, de la création, de la maintenance et de la diffusion d'un référentiel du patrimoine universitaire ibéro-américain, répondant ainsi à la nécessité de préserver et de partager cet héritage inestimable.

## 6 - LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Enfin, nous suggérons d'établir des canaux de coopération et de collaboration avec des organisations et des institutions de référence internationale, telles que l'UNESCO, l'Union européenne, le Conseil international des musées (ICOM), le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et le Conseil international des archives (ICA), ainsi que d'autres entités intéressées à offrir un soutien et des ressources pour renforcer le patrimoine culturel des universités et promouvoir les relations ibéro-américaines dans ce domaine.

À Séville, le 15 mai 2024